



République Française
MAIRIE DE JOUY-SOUS-THELLE
60240

Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 29 mars 2013 à 20 h 30

Le vingt neuf mars deux mille treize, neuf membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M^{mes} Florence Gallois, Suzanne Bouychou, MM. René Strémon, Maurice Monge et M^{me} Sylvie Chardon.

Etaient absents : M^{me} Colette Allier, M. Romain Philippe, M^{mes} Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy et M. Christophe Chéron.

Pouvoir : -----

Monsieur Christophe AMANT est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Vote du compte administratif 2012

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte administratif pour l'année 2012, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte pour :

- un résultat d'exercice excédentaire de 148 546,03 € pour la section de fonctionnement,
- une intégration du résultat d'exercice excédentaire de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) d'un montant de 3 937,37 € pour la section de fonctionnement,
- un résultat d'exercice excédentaire de 161 181,23 € pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

*7 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient - M. MONGE*

Monsieur le Maire remercie son conseil municipal de lui faire confiance et rappelle qu'il clôture l'année 2012 avec un résultat positif de 309 727,26 € auquel il faut ajouter le résultat de l'Association Foncière dissoute en 2012.

II / Vote du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2012

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2012, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012,
- sur l'exercice du budget primitif 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves particulières de sa part.

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

*7 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient - M. MONGE*

III / Modification de la délibération du 09/11/2012 pour le Columbarium

Le Conseil Municipal **délibère et vote pour modifier** la décision du 09 novembre 2012 relative aux demandes de subventions sollicitées en 2012 et reconduites pour 2013. En effet, la délibération étant générale, il a été demandé de distinguer les demandes.

En conséquence, le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière sur la réserve parlementaire de Madame ROSSIGNOL, Sénateur, (aide qui a été accordée en 2012) pour l'aménagement d'un Columbarium (espace cinéraire), à savoir :

- BOYELDIEU JOLY (stèle et banc) pour un montant de 1 080,27 €HT
- LES VEGETEAUX DE PICARDIE (arbustes) pour un montant de 843,93 €HT

Soit un total de 1 924,20 €HT

Plan de financement souhaité :

- * Réserve parlementaire de M^{me} ROSSIGNOL (Sénateur) accordée en 2012 : 500 €
- * Commune : 1 424,20 €

9 conseillers sont « Pour »

IV / Vote des subventions aux associations pour l'année 2013

Après avoir travaillé sur le budget primitif 2013 et sur les bilans présentés par les associations, le **Conseil Municipal délibère et vote pour attribuer**, pour l'année 2013, les subventions aux associations communales suivantes :

- Les P'tits Fripons : 1 000 €
- Le FCJ (football Club) : 1 200 €
- Les Anciens Combattants : 500 €
- L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Jouy : 500 €
- Le Ciné Rural 60 : 300 €
- L'Association Défense des Calvaires du Beauvaisis : 17 €
- Les Restos du Cœur : 300 €

Soit un montant total de 3 817 €

9 conseillers sont « Pour »

V / Vote des taxes locales pour l'année 2013

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** le taux des taxes locales – impositions **sans augmentation des taux.**

Le taux des taxes locales pour l'année 2013 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 14,39 %
- taxe foncière : 19,00 %
- taxe foncière non bâti : 31,96 %
- taxe professionnelle (CFE) : 17,06 %

9 conseillers sont « Pour »

VI / Vote du budget primitif pour l'année 2013

Après pris connaissance des chiffres, **le Conseil Municipal délibère et vote** le budget primitif 2013 pour une section de fonctionnement équilibrée à 806 223 € et une section d'investissement équilibrée à 388 171 €

*8 conseillers sont « Pour »
1 conseiller est « Contre » - M. MONGE*

La séance est levée 22 h 00

Le 03 avril 2013
Le Maire, Hervé LEFEVRE

Informations diverses

Mise en place d'un accueil « Les Petits Patapons »

La Communauté de Communes du Vexin Thelle (CCVT) envisage de mettre en place, dès Septembre 2013, un accueil pour les jeunes enfants appelé « Les Petits Patapons » et réservé aux enfants de 6 mois à 6 ans. Ce service est payant selon les barèmes de la CAF. Une lettre avec coupon réponse vous a été distribuée début février.

Cet **accueil pourrait se mettre en place à Jouy-sous-Thelle, chaque Mardi matin de 9h à 12h**, à condition de répondre de façon massive à cette enquête.

Si vous êtes intéressés par ce lieu, nous vous remercions de bien vouloir remplir le coupon réponse (que vous avez reçu et que vous pouvez retrouver sur le site Internet de la Commune www.jouysousthelle.fr) et le retourner dans votre mairie ou au Service Petite Enfance à la Communauté de Communes du Vexin Thelle, Espace Vexin-Thelle, rue Bertinot Juel 60240 Chaumont-en-Vexin **avant le 30 Avril 2013**. Pour tous renseignements, veuillez contacter le service PMI de la CCVT au 03.44.49.15.15.

Inscriptions sur la liste de recensement militaire

Les jeunes gens nés en 1996 doivent se faire inscrire en mairie sur la liste de recensement militaire dès leurs 16 ans.

Inscription durant les permanences munie du livret de famille.

Inscription obligatoire réclamée pour les divers concours, examens, conduite accompagnée ...

Les Encombrants

La **Collecte des encombrants aura lieu dans la Commune** les jeudis 18 avril 2013 et 17 octobre 2013. Pensez à sortir vos déchets le mercredi soir, rangés proprement sur le trottoir. Les objets non collectés devront être rapidement retirés de l'espace public.

Le ramassage des déchets verts

Des sacs sont disponibles pour tous les habitants et gratuitement en Mairie, durant les permanences. Les agents communaux effectueront la collecte des déchets verts, comme chaque année, au porte à porte du **Lundi 22 avril au Lundi 21 octobre 2013 inclus**.

Le ramassage sera assuré uniquement sur inscription en Mairie pour les foyers :

- **âgés ayant des difficultés pour se déplacer**
- **sans moyens de locomotion**
- **ayant d'autres difficultés et sur autorisation préalable de Monsieur le Maire**

L'inscription sera reconduite d'office pour les personnes inscrites l'année passée.

Le ramassage aura lieu le lundi dans la matinée ou le mardi (en cas de jour férié le lundi).

Les personnes concernées qui ne se seront pas inscrites en Mairie ne seront pas collectées et devront apporter leurs sacs à la déchetterie par leurs propres moyens.

Toutes personnes qui déposeront des sacs sans être concernées par cette mesure ne seront pas collectées et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie.

Inscription à l'école pour la rentrée scolaire 2013-2014

Sont concernés tous les enfants nés en 2010 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Les inscriptions se font d'abord à la **mairie** (livret de famille indispensable) qui vous délivrera une attestation de scolarité.

Munis de cette dernière, du livret de famille, du carnet de vaccination de l'enfant et d'un certificat médical d'aptitude, vous pourrez l'inscrire à l'**école**, rue Marinnet lors des permanences suivantes :

- mardi 30 avril 2013 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30,
- vendredi 03 mai 2013 de 16h30 à 19h30.